

BVGer E-982/2014 vom 12. März 2014

Bundesverwaltungsgericht, 2014-03-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-982_2014

FR: TAF E-982/2014 du 12 mars 2014

IT: TAF E-982/2014 del 12 marzo 2014

Regeste

Exécution du renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La demande d'assistance judiciaire partielle est rejetée.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 4

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au mandataire du recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.